**1** Traducteur généraliste

Le traducteur généraliste fait de la traduction générale. Il traduit des documents et matériaux généraux, en ce sens qu'ils n'appartiennent pas à un type particulier et qu'ils ne renvoient pas à un niveau de spécialisation ou de technicité réel. Il traduit généralement *" dans plein de domaines "* pour *" une grande diversité de clients "* et chacun des contrats qui lui sont confiés est d'un volume plutôt modeste.

Le matériau qu'il traite va de l'édition - hors littérature - aux documents techniques. S'il lui arrive de faire des incursions dans l'un ou l'autre des secteurs de spécialisation situés aux extrêmes du spectre, il s'en tient généralement à des documents plutôt neutres.

Le traducteur généraliste est, à proprement parler, un traducteur polyvalent. Il doit en effet passer d'un texte de 30 pages sur le sablage des métaux à un contrat de vente en passant par le guide utilisateur d'une machine et en s'arrêtant à peine sur un fax de quatre pages présentant un nouveau système de gestion.

Pendant ses premières années d'exercice, le traducteur généraliste est confronté à des marchés plutôt éclatés, avec des traductions dont le volume moyen varie de 5 à 20 pages et une multiplicité de donneurs d'ouvrage dont les volumes annuels de demande ne dépassent pas, individuellement, les 200 pages. Son territoire (zone de collecte de travaux) est généralement d'ordre local ou, au mieux, régional, et se situe dans des limites géographiques telles que la notoriété et le bouche à oreille jouent à fond. La clientèle du traducteur généraliste augmente par un effet de boule de neige car chaque donneur d'ouvrage satisfait assure, dans les divers cercles sociaux et professionnels qu'il fréquente, la publicité du traducteur.

De manière quasi-invariable, le traducteur généraliste a vocation à cesser de l'être. Tôt ou tard, il se spécialise, fût-ce modérément. Il le fait :

* pour suivre l'évolution des besoins d'une partie de sa clientèle,
* parce qu'il a établi une relation commerciale privilégiée avec un gros donneur d'ouvrage,
* parce qu'il comprend que le fait d'être spécialisé simplifie la promotion et le marketing, puisque les prospects sont mieux ciblés.
Très souvent, il sollicite le statut d'expert près les cours d'appel, parce que ce statut est avantageux pour quiconque souhaite faire valoir des compétences auprès de la clientèle et des prospects.
* parce que, à mesure que sa clientèle se développe, il abandonne les dossiers les moins rentables (forcément les moins spécialisés) pour se consacrer aux dossiers les plus rentables parce que plus volumineux, plus répétitifs, et, inévitablement, plus techniques.

Questions :

1. la traduction défère selon le type du texte. Le texte ci-dessus est :
2. argumentatif b) informatif c) narratif
3. quand il s’agit de ce type de texte, le français donne beaucoup de détails en vue de :
4. redondance b) précision c) explication
5. traduisez en arabe le 1er paragraphe du texte tout en respectant son génie.
6. Transposez le texte en arabe selon le modèle que vous avez appris.
7. Préparez une traduction pour le deuxième texte « traducteur spécialisé »

**2** Traducteur spécialisé

Est spécialisé tout traducteur traitant exclusivement ou prioritairement un matériau qui :

* relève d'un genre ou d'un type spécialisé,
* se rapporte à un champ ou domaine spécialisé 'pointu' (matériaux dont les sujets renvoient aux domaines du droit, de la finance, de l'informatique, des télécommunications...),
* se présente dans des formats et sur des supports particuliers (supports multimédia, film, vidéo, code informatique),
* appelle la mise en œuvre de procédures et/ou d'outils, de protocoles ou de techniques spécifiques (traduction de logiciels, traductions de matériaux multimédia).

Les traducteurs spécialisés se distribuent généralement en catégories standard selon la nature des matériaux traités. Les étiquettes qu'ils choisissent sont toujours affaire de marketing [afin que le client prospectif identifie la spécialité] mais aussi de valorisation personnelle et professionnelle.

* Les étiquettes standard sont les suivantes :
* traducteur littéraire,
* traducteur d'ouvres philosophiques,
* traducteur technique,
* traducteur commercial,
* traducteur financier,
* traducteur juridique,
* traducteur judiciaire,
* traducteur scientifique,
* traducteur biomédical et pharmaceutique,
* localisateur de logiciels (traducteur de logiciels et de leur documentation d'accompagnement),
* traducteur de produits audiovisuels (sous-titreur, traducteur de bande son/dialogues),
* traducteur de produits multimédia (ou 'traducteur multimédia')

et ainsi de suite.

Les traducteurs spécialisés portent l'étiquette de leur spécialité et, parfois même, de leur métier lorsque celui-ci identifie une spécialité reconnue. Les spécialités ou métiers renvoient à des domaines de travail particuliers, et constituent le critère de sélection dominant. La recherche de traducteurs suppose la mise en concordance d'une spécialité du matériau à traduire et d'une spécialisation du traducteur.